



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
CARTEL DE L'ÉQUIPEMENT ET SERVICES SPÉCIALISÉS
SECTION LOCALE DU CETE MÉDITERRANÉE
PÔLE D'ACTIVITÉS
AVENUE ALBERT EINSTEIN
CS 70499 – 13593 Aix en Provence cedex3
e-mail: [Syndicat/FETS-FO/CETE Méditerr. \(Cartel\)](mailto:Syndicat/FETS-FO/CETE Méditerr. (Cartel))

Aix en Provence le 16 mars 2012

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LE PREFIGURATEUR DU CEREMA

La première réunion avec le préfigurateur avec les organisations syndicales du CETE Méditerranée s'est tenue le 16 mars de 12 h à 13 h en salle de la direction.

Présents : B Larroutou, G Cadrè et F Hilaire

OS : la CFDT, l'UNSA, la CGT

Pour FO la délégation était composée d'Emmanuelle Daubercies, Sylvain Charaud, Francis Dos Santos et Olivier Bancel.

Après les présentations, les OS lisent leurs déclarations, FO lit les deux déclarations jointes portant sur des questions générales et sur des points particuliers, nous remettons le « Livre noir de la RGPP » à Bernard Larroutou.

A ces questionnements, le préfigurateur tente d'apporter quelques réponses :

Le protocole engage le préfigurateur avec la mise en place du comité de suivi notamment, en avril nous aurons une vision sur la méthode et sur les problématiques urgentes (paye de janvier 2013, ...), avec quelques repères (création de l'IFSTTAR). Des impératifs comme le budget du CEREMA dans l'été.

Le CEREMA a vocation à conserver la quasi-totalité de ses missions actuelles sauf les missions régaliennes (CRICR)

Il sera conservé certaines missions de contrôle, des missions de recherche appliquée mais le CEREMA ne sera pas un organisme de recherche en tant que tel. Il aura vocation à conserver un lien fort avec le ministère.

Sur le domaine des ressources humaines, m'objectif est de garder fluides les mutations avec le ministère et les collectivités avec sans doute un impératif de regarder les entrées et les sorties.

Le préfigurateur va s'entourer d'une équipe et restera au sein du CGEDD, et il a vocation à devenir le directeur général du CEREMA. Le comité de suivi se tiendra avec le CGEDD et le dialogue social se fera avec le CEREMA et la DRH..

La seule garantie des moyens (budget et effectifs) inscrite dans le protocole est sur deux ans à partir de la mise en œuvre soit au 01/01/2013.

Monsieur Cadrè précise avoir obtenu le maintien des effectifs supports pour 2012.

FO : où sera localisé la future Direction générale ?

Réponse : pas de site particulier plusieurs pistes : Île de France, Lyon... Se sera précisé en été

FO : le service centralisé des services supports a été évalué à 200 agents environ comment et d'avec quels ETP pensez vous pouvoir le créer ?

Réponse : création d'un siège du CEREMA plus ou moins centralisé mais un travail en cours avec les 11 Directeurs.

Commentaire FO : comme nous pouvions nous y attendre à ce stade de la préfiguration, peu de réponses concrètes et très peu de garanties pour les agents.

Le secrétaire
Olivier BANCEL